

SEQUENCE 3 : PARTICIPATION, PRODUCTION ET GESTION DES ESPACES PUBLICS

Emmanuel REDOUTEY, maître de conférences à l'Ecole d'Urbanisme de Paris

Programmer, cela revient à écrire en amont. C'est une démarche, un processus collectif et tous les acteurs doivent être partie prenante de celle-ci. Comment prendre alors en compte les usages dans la programmation ?

- Comment prendre en compte les usages dans la programmation ?

Il ne faut pas penser en termes de **besoins**. Les besoins sont les faux-amis des programmistes car ils traduisent quelque chose à un instant T, ils sont statiques, là où les **usages** obligent à penser la programmation dans le temps long, les processus et les évolutions.

A l'initiation d'un projet d'espace public, il faut se poser des réflexions préalables. Il faut établir une distinction entre les usages passés (la mémoire du lieu, qui perdure sous différentes formes), les usages actuels (ou les non-usages, liés à des problèmes d'occupation, d'accès, d'entretien par exemple) et les usages projetés (qui peuvent résulter de l'imaginaire de la population dans le cas d'un processus participatif engagé).

L'aménagement ou le réaménagement d'un espace pose la question des images, des représentations, des attentes et des craintes pour les riverains. L'enjeu est de parvenir à un consensus, en répondant à des attentes qui peuvent se révéler particulières, tout en œuvrant dans l'intérêt commun.

- Méthodologie

1) Ne pas vouloir d'abord lister des usages, mais s'intéresser plutôt aux usagers.

Exemple : Programmation des usages et activités temporaires dans le cadre de la place de la République à Paris. La question des usages s'est posée après les concours et la programmation a été choisie en concertation avec la maîtrise d'œuvre.

Au départ, la ville souhaitait y mettre un kiosque ou un café, ce qui impliquait une concession marchande sur un espace public qui aurait exclu certains usagers. Des usages insoupçonnés se sont révélés une fois la place aménagée ; c'est devenu un lieu de glisse urbaine et des aménagements ont été ultérieurement effectués pour répondre à cet usage. En résumé, il est illusoire de vouloir maîtriser les usages en amont. .

2) Cartographier les usages et les intentions, penser les rythmes et les temporalités.

Il existe des usages récurrents, anodins qui peuvent passer sous silence. Il existe d'autres usages réguliers, comme la marche, la pratique sportive, et des usages plus exceptionnels comme la tenue d'événements, qui amène alors à considérer l'espace public comme un équipement public, avec les implications techniques que cela impose. Penser ces différentes fréquences d'usages amène à construire des espaces publics flexibles.

3) Définir ce qui soit être défini :

Laisser des usages ouverts, libres, sans usages affectés précisément. L'aménagement doit permettre de diversifier et non de contraindre les usages.

4) Anticiper la gestion

Afin d'articuler la technique et l'usage, aménager implique souvent de penser en réseau.

La programmation doit prendre en compte la qualité urbaine du projet (appuyer le projet sur un vrai diagnostic), la qualité de gestion (fonctionnement, anticipation, articulation de la technique et de l'usage) et la qualité d'usage (prise en compte de l'évolutivité, des perceptions des usagers). Les espaces publics doivent être vus comme des lieux pour expérimenter, tester des choses, ils doivent être adaptables et transformables. Au final, peut-être qu'un projet d'espace public doit-il par essence être inachevé, de manière à accueillir ce qui n'a pas été prévu.

Anne-Lise COMPARET, architecte-paysagiste, Grenoble-Alpes Métropole

A la métropole grenobloise, les élus se sont mis d'accord sur un travail commun : à travers ce guide, ils ambitionnent de créer une vision commune, tout en reconnaissant les caractéristiques positives ou négatives de chacune des 49 communes de Grenoble Métropole. L'idée de ce guide est de créer un cadre contraignant pour obliger le changement, tout en garantissant une part de liberté à l'intérieur du cadre.

Les élus métropolitains ont délibéré pour garantir qu'en 2030, 50% de l'espace public serait consacré à l'intensité sociale et à la vie locale et seulement 50% accessible à la voiture. La délibération acte aussi que 25% de la surface globale des espaces publics sera de pleine terre, perméable et planté.

Parmi les pistes dégagées dans le guide des espaces publics et de la voirie de Grenoble, les exemples suivants ont été abordés :

- **La santé et le bien-être du vivant dans les villes, une mixité heureuse** : comment ce moteur de conception peut-il prendre le pas sur celui de la mobilité motorisée? (les usages/les mobilités)
- **Comment redonner de la vie à la ville morte** : adéquation entre ce que l'on veut et ce que l'on fait. Quel est le besoin spécifique de nature de chaque projet et comment le sanctuariser ? (grille du guide)
- **L'espace public, comme créateur de solidarité** : comment, par une concertation participative et des aménagements éphémères peut-on développer nos capacités de solidarité et d'adaptation et préparer l'avenir.

Jean-Christophe CHADANSON

Jean-Christophe Chadanson a participé à la mise en place d'un guide sur la construction des espaces public à Bordeaux. A travers ce guide, il ne s'agit pas de créer une direction spéciale, mais de veiller à la prise en compte de toutes les opportunités dans les politiques plus sectorielles (réseaux, espaces verts, mobilités, patrimoine...) pour coordonner les décisions en matière d'espace public. Plutôt que de réglementer, il préconise d'opter pour une stratégie globale afin de construire des espaces publics qui ont du sens.

- Quels outils pour construire la ville à partir des espaces publics ?

1) la stratégie : au sens politique du terme

Cela ne va pas de soi de construire la ville à partir des espaces publics, il y a le besoin d'une formulation stratégique. A Bordeaux, l'articulation entre la mobilité et l'urbanisme est partie d'une réflexion sur l'attractivité, elle a ensuite été formulée à partir d'un document stratégique, et non réglementaire.

2) le concours

Outil d'accélération, qui doit aider à la définition d'un programme. On peut recourir au concours même pour des choses simples. Le concours permet de prendre un temps de réflexion, de se demander quels sont les objectifs d'aménagement à donner, à valider, et seulement ensuite passer à la phase opérationnelle.

3) le règlement

En imposant, par exemple, un pourcentage de construction d'espace dit commun, on aboutit à la création d'une typologie des communs (sorties ascenseur, traitement des déchets, locaux à vélos, coursives), qui sont autant d'espaces propices aux échanges et à la rencontre.

4) le guide

Il fait office de référentiel, de boîte à outils, il permet l'acculturation. A travers un guide, nous sommes tous des producteurs d'espaces publics puisque nous avons une base commune pour échanger et les construire. Le guide permet d'identifier des cibles, des marqueurs, des choix techniques.

5) les plans

Prescillia LANGEVIN, fondatrice de ATL Urbaine

Prescillia Langevin est la fondatrice de l'agence ALT Urbaine, agence de design collaboratif d'espace public basée à Grenoble. L'objectif de cette agence est de faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par les espaces publics. Elle développe des outils d'évaluation et de préfiguration des espaces publics afin d'en optimiser la conception, en intégrant dès le départ l'animation et la gestion de ces derniers. A travers des méthodes comme l'urbanisme tactique, le design collaboratif, elle œuvre en faveur d'une ville inclusive et participative dont les espaces publics deviennent le reflet.

- Inspirations : placemaking et urbanisme tactique

Parmi les outils pour construire la ville à partir des espaces publics, on compte le « placemaking », c'est-à-dire la transformation des espaces en lieu de vie. Les espaces publics sont au cœur du développement de la ville et ont un rôle primordial à jouer pour le vivre ensemble, ils sont support d'attractivité et traduisent l'identité locale des habitants.

L'urbanisme tactique est un autre outil, qui préconise de se donner le droit à l'erreur, de recourir à l'expérimentation et de se confronter rapidement à l'espace. Il s'agit d'un processus continu d'élaboration qui vise à répondre de manière itérative aux contraintes et attentes de l'ensemble des acteurs via l'adaptation et la co-construction.

- Evaluation

La mise en place d'une démarche d'évaluation est primordiale pour ajuster une démarche en cours de route ou juger de son efficacité une fois l'aménagement de l'espace terminé. Cette évaluation peut être thématique, reposer sur les notions de confort, d'usage ou encore de perception. L'ensemble des acteurs impliqués doit participer à l'évaluation pour qu'elle soit la plus complète possible. Il faut mêler les regards, créer du dialogue pour se rendre compte que les idées des uns peuvent être des contraintes pour les autres .

- Installations éphémères :

Procéder à des interventions éphémères et réversibles permet d'amorcer un changement de regard et de s'adapter en vue d'aménagement plus solides.

Loïc MARTIN, architecte-urbaniste, AUE

Pour construire la ville à partir de ses espaces publics, Loïc Martin préconise une analyse objective et sensible des territoires, la mise en place d'un contexte propice à l'écoute et aux échanges entre les différents acteurs ainsi que la mise en perspective et le partage des enjeux à travers des propositions conceptuelles, graphiques et pré-opérationnelles.

Il ne faut pas hésiter à s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, il ne s'agit pas de prendre des idées mais de les adapter, car regarder ailleurs permet de faire un pas de côté et de se réinterroger sur l'espace dans lequel on vit.

Il faut une volonté politique forte et des techniciens aptes à y répondre, c'est l'une des clés de l'aménagement : à Lyon, les berges du Rhône sont passées d'un parking à ciel ouvert à un lieu public ouvert entre 2003 et 2008. Tout est possible à condition qu'il y ait une impulsion et une vision politiques préalables.

Pour qu'un projet soit mené à bien, il faut que chacun ait conscience de son rôle. Le rôle de l'élu est d'arbitrer, celui du technicien de proposer, celui de l'entrepreneur de réaliser. Si l'un d'eux ne joue pas bien son rôle, le projet est forcément impacté.

Echanges avec la salle

Question 1 :

Existe-il un risque de standardisation des espaces publics ?

Réponse par Loïc Martin, Emmanuel Redoutey, Jean-Christophe Chalandon et Jérôme Monnet :

L.M : Chaque projet est particulier, les acteurs aussi, les projets peuvent se ressembler si les concepteurs n'ont pas eu assez de temps ou de moyens.

E.R : on constate la construction d'une culture professionnelle commune mais celle-ci ne saurait gommer les spécificités de chaque projet. Par ailleurs dans les instances de concertation, il existe toujours des contrepouvoirs et la dimension politique de chaque projet se dessine dans ces instances-là.

J-C. C : Quand on intègre l'évaluation, on a la possibilité de critiquer techniquement l'efficacité, l'efficacité de quelque chose. On teste, on fait des erreurs, on teste, on fait des erreurs. Ce qui est important ce n'est pas de se tromper, c'est de tester, rester attentif limite ainsi le risque de standardisation.

J.M : Je pense qu'on peut parler de complexification plutôt que de standardisation, avec davantage d'arbitrages, plus de petites erreurs que de grandes.

Une remarque, celle de Maïté Casalta, vice-présidente de l'Assemblée de Corse, élue municipale de Tolla :

« Durant cette journée il y a eu des mots qui résonnent, usage, écoute. En tant d'élue, j'ai souvent croisé des personnes qui se sentent impliquées, responsables de l'avenir du pays. Dans mon village, il y a un projet de place publique, c'est un projet primé, qui prévoit l'aménagement du bord du lac avec l'aide du CAUE. Il y a des élus qui sont sensibles, il faut avoir confiance en l'avenir, il y a des erreurs qui ont été commises, mais il y a une conscience de la gravité de la situation et une volonté de s'améliorer. »